



La vie du conseil municipal

Synthèse de la séance du 12 octobre 2010

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash
délibérations

✓ **Délibération n° 01/10/10 Communauté d'agglomération – Rapport d'activité 2009** Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la remise du rapport d'activité 2009 de la communauté d'agglomération. *Le Conseil prend unanimement acte de la remise du rapport d'activité 2009.*

✓ **Délibération n° 02/10/10 Personnel communal – Création d'un poste dans le cadre du dispositif de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – Modification de la durée hebdomadaire d'un adjoint administratif 2° classe dans le cadre du dispositif de C.A.E.** Afin de renforcer le service entretien et pour remplacer un agent qui a été détaché à mi-temps sur un poste d'ATSEM, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique 2° classe, 20 heures hebdomadaire, au sein du service entretien, pour une durée de 6 mois, à compter du 1er novembre 2010, dans le cadre du dispositif de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. Dans le cadre de la gestion du personnel communal, et pour tenir compte d'un surcroît de travail au service accueil, afin de renforcer les effectifs, il est proposé de modifier la durée hebdomadaire d'un adjoint administratif de 2° classe, dans le cadre du dispositif de CAE. Il conviendrait, dans l'intérêt de ce service, de porter cet horaire de 26 heures à 35 heures hebdomadaires. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 03/10/10 Personnel communal – Mise à jour n°3 de la délibération cadre relative au régime indemnitaire n°03/10/09 (Filière technique – Indemnité Spécifique de Service)** Par délibération n°03/10/09 du 26 octobre 2009, le Conseil municipal a mis à jour la délibération cadre relative au régime indemnitaire. Le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône a adressé à monsieur le maire, le 15 septembre 2010, une rectification de cette délibération cadre relative à l'Indemnité Spécifique de Service de la filière technique, avec effet au 26 juillet 2010. Il convient donc d'actualiser la délibération cadre relative au régime indemnitaire en modifiant le montant de référence annuel en euros. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 04/10/10 Indemnité de conseil au trésorier principal d'Aubagne au titre de l'exercice 2009** Cette délibération doit être adoptée pour pouvoir régler à l'ancien trésorier de la commune, monsieur Charles De Peretti, l'indemnité annuelle 2009. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 05/10/10 Concours du Receveur municipal – Attribution d'une indemnité de conseil annuelle au trésorier principal d'Aubagne** Cette délibération doit être adoptée pour demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et pour accorder une indemnité de conseil annuelle au trésorier de la commune, monsieur Rémi Vitrolles. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 06/10/10 Cimetière communal - Contrat de mise à disposition de caveaux** Dans la mesure où il ne reste quasiment plus de caveaux disponibles dans le cimetière communal, il convient de poursuivre l'aménagement de ce dernier. Sur proposition de la commission communale, il convient d'autoriser monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition de caveaux, cette formule permettant de régler les caveaux au fur et à mesure de leur vente aux familles. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 07/10/10 Travaux bâtiments communaux – Aménagement intérieur – Agrandissement du local de la buvette du boulodrome – Réaménagement intérieur de la classe n°5 de l'école maternelle – Demande de subvention auprès du Conseil général au titre de l'Aide aux Travaux de Proximité** Il est proposé de solliciter l'aide du département dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité », et ce, afin de pouvoir réaliser des travaux d'aménagement et d'agrandissement de la buvette du boulodrome et de procéder à des travaux de réaménagements intérieurs d'une classe de l'école maternelle Pierre Cornille – la classe n°5. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

- Une prestation de service dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public avec la SEM pour les communes d'Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne sur Huveaune, Roquevaire et Saint-Zacharie.

En 2009, 9 dossiers ont été instruits et 6 visites de conformité pour la commune.

Déchets

Monsieur Di Ciaccio souligne une amélioration de la conception de certaines déchèteries (revêtement du quai de la déchèterie de Cuges-les-Pins, réfection du quai de la déchèterie de Peypin, agrandissement de la déchèterie de St Mitre)

Il communique ensuite les données suivantes :

- Emballage en porte à porte : environ 30 tonnes par an,

- Pour les Points d'Apport Volontaire (PAV) : 167 tonnes ont été collectées. (464 hab/PAV),

- Déchèterie : 2594 tonnes collectées.

Afin d'optimiser le taux de valorisation des recyclables secs, la Communauté d'Agglomération a lancé début 2008, une étude visant d'une part à réaliser une analyse critique des collectes sélectives sur le territoire de l'Agglo et d'autre part à définir des propositions visant à améliorer les circuits de collectes, l'organisation des équipes ainsi que les modes de communication à mettre en place. Face aux résultats actuels (taux de refus importants avoisinant 50%) et aux perspectives financières, les élus de l'Agglo ont pris la décision de réorienter les collectes sélectives exclusivement vers les points d'apports volontaires. En juin 2010, des actions de sensibilisations ont été menées sur la commune à travers des rencontres des habitants en porte à porte.

Monsieur Di Ciaccio ajoute qu'il est nécessaire d'améliorer le service de collecte et de le faire fonctionner à budget constant. Les 3 équipes qui effectuaient la collecte en porte à porte vont basculer sur la collecte des encombrants.

Madame Roux demande si la collecte des encombrants peut se faire à proximité du portail des demandeurs au lieu d'être portés au niveau des poubelles.

Madame Parent répond que la benne doit pouvoir y accéder ; c'est pourquoi il est préconisé de porter les encombrants à côté des containers.

Madame Roux fait remarquer que les camions qui livrent le gaz sont plus encombrants que les bennes qui récoltent les encombrants.

Monsieur Gubler souhaite que ne soient pas mélangés le service public et le ser-

vice privé ; les règles du service public imposent aux véhicules de voyager sur les voies publiques et théoriquement non sur les voies privées.

Madame Parent ajoute une précision : « nous avons été la première commune à supprimer la collecte des containers bleus. Il n'y en a désormais plus. Nos services s'attachent à ce qu'il n'y est pas d'encombrants sauvages ; aussi, les mercredis, ils effectuent des tournées afin d'éliminer ce qui reste.

Monsieur Ferri remercie monsieur Di Ciaccio pour la précision du contenu du rapport qu'il vient d'exposer et souhaite formuler deux remarques quant aux taux de rejet sur les containers bleus : les administrés se posent souvent des questions quant à ce qu'il peut aller dans ce container. Il propose de relancer une campagne d'informations à ce sujet. Parallèlement, il souligne le volume des ordures ménagères et ajoute qu'une piste est à l'étude avec l'éco-composteur collectif.

Monsieur Destrost fait remarquer qu'il en existe déjà adaptés pour les appartements avec la lombriculture.

Monsieur Ferri demande ensuite si en perspective une évaluation de la prise en charge de l'eau a été évaluée.

Monsieur Di Ciaccio informe que ce dossier a évolué. En effet, en début d'année, un groupe de travail a été émis en place afin d'étudier les conditions dans lesquelles la communauté d'Agglo pourrait récupérer la gestion de l'eau et se diriger vers un grand service public de l'eau et de l'assainissement. Il ajoute : « trois cas de figure existent dans la gestion des réseaux : - l'affermage avec délégation privée, - les communes en régie comme Roquevaire et enfin - le SIBAM qui est un syndicat intercommunal qui en assure la gestion, pour La Destrousse, Belcodène, Peypin... Un cabinet d'études pourra affirmer s'il est possible de reprendre en régie directe. L'échéance idéale serait le 1^{er} janvier 2014. Aujourd'hui, on est donc dans cette dynamique-là. Une inquiétude demeure : savoir à qui va-t-on acheter et à combien sera le prix de vente ».

Monsieur Gubler demande si dans ce cadre les communes auront le droit et le devoir de la ressource. Autrement dit aujourd'hui, dit-il, on doit fournir l'eau et c'est la SEM qui gère ; cela va-t-il être reconduit.

Monsieur Di Ciaccio affirme que si la compétence « eau » est gérée par l'Agglo, cette dernière gèrera la ressource et les gains. La commune n'aura plus de

dépenses ni de recettes.

Monsieur le maire souligne que la commune aura la possibilité de mieux négocier son contrat, comme cela a été le cas pour Auriol. Il mentionne que si la dépense 2009 relative à l'assainissement s'est élevée à 15.000 euros, en 2010, il faudra inscrire un montant de 300.000 euros correspondant à l'installation de la station de relevage des eaux usées jusqu'au croisement de la Roque. Monsieur le maire explique que la DDASS a contraint « Héméralia » à avoir un contrat d'assainissement collectif. Cette station aurait été nécessaire pour la Zac des Vigneaux. Il aborde ensuite le dossier de réalisation de la Zac et en communique les prochaines échéances : - les propriétaires fonciers seront réunis le 3 novembre prochain, - début 2011, il sera possible d'acquérir les terrains.

Il ajoute enfin qu'il va écrire prochainement à l'Agglo pour la saisir compte tenu du PLU et de la création de la Zac afin qu'elle prévoie en 2013 d'augmenter la capacité d'accueil de la station de 500 équivalents habitants.

Monsieur Quinard fait remarquer qu'il y a obligation d'intégrer le personnel technique de la SEM s'il le souhaite.

Monsieur le maire indique qu'il se posera ensuite le problème de statut.

Madame Roux demande qu'on lui confirme que le quartier des Escours ne sera pas raccordé au tout à l'égout, car des travaux de micro station d'épuration collective vont être envisagés prochainement à l'initiative des riverains de son quartier.

Monsieur le maire indique ce que mentionne « Le Porter à Connaissance du PLU » : toutes les zones « U » devront être à terme raccordées. Il rappelle que ce quartier est « gravitairement » raccordable. Si l'obligation arrive, ils commenceront par les quartiers raccordables. Il ajoute enfin que les terrains nouvellement constructibles devront être en assainissement collectif.

Monsieur Di Ciaccio conseille de se rapprocher de l'Agglo, plus précisément du service de raccordement non collectif pour les micro stations s'épuration.

Monsieur Gubler mentionne que les textes relatifs à la législation appliquée au micro station d'épuration ne sont pas les mêmes que ceux qui s'imposent aux fosses septiques, car la loi sur l'eau ne les considère pas comme des fosses septiques.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire répond aux questions du public et lève la séance à 20h40.

Monsieur Di Ciaccio commente le rapport d'activité 2009 de l'Agglo. Il propose d'aborder les principaux paramètres tout en effectuant un zoom sur la commune.

Données économiques

Monsieur Di Ciaccio souligne que si, globalement, la pyramide des âges de la Communauté est proche de la moyenne départementale, la commune la plus «jeune» est Cuges-les-Pins avec 33,1% de sa population ayant moins de 25 ans (30,3% en moyenne sur la Communauté).

Les naissances dans les communes de l'Agglo se situent dans la moyenne départementale (13 pour mille habitants) à l'exception de la commune de Cuges les pins qui affiche un taux de naissance de 29 naissances pour 1000 habitants, soit plus de la moitié de la moyenne du département.

Economie, Emploi, Formation, Insertion

Les établissements

La commune compte 365 établissements dont 81 créés en 2009, et 95 artisans. Les établissements au 1^{er} janvier 2010 sont répartis par secteurs. On en compte 30 pour le secteur de l'agriculture, 10 pour l'industrie, 65 pour la construction, 55 pour le commerce et 205 pour le secteur service, ce qui représente 182 salariés. Une surreprésentation du secteur agriculture se dégage.

L'emploi

329 salariés sont inscrits à Pôle Emploi au 1^{er} trimestre 2010, soit une augmentation de 5,1 % par rapport à l'an dernier (contre 10,8 % agglo). On peut noter une augmentation du nombre de jeunes chômeurs de moins de 25 ans qui atteint 19 %. Ce taux est énorme et met en valeur la stupidité du dispositif qui consiste à faire travailler les seniors plus longtemps, ce qui reporte encore plus dans la durée la vacance des emplois.

La clause d'insertion

La clause d'insertion dans les marchés publics a été appliquée sur la restauration de l'aire de foulage, et le sera pour les travaux du presbytère.

Agriculture

La communauté, par la convention qui la lie à la Safer, peut acquérir et rétrocéder à taux zéro des terrains. En 2009, cela s'est réalisé sur la commune d'Aubagne pour permettre l'extension d'activité d'un jeune agriculteur, puis sur Cuges-Les-Pins au profit de l'installation d'un élevage ovin.

Urbanisme Aménagement Logement

En 2009, l'aménageur de la ZAC des

Vigneaux a été désigné. Des études relatives à la mise en forme du dossier de réalisation ont été mises en œuvre.

La réalisation par 13 Habitat des 6 logements sociaux au presbytère a pris un peu de retard et a été décalée d'un an.

Au titre de l'amélioration de l'habitat (OPAH), 15.850 euros d'aides ont été accordés sur la commune ; ce qui représente un effort financier important. Sur l'Agglo, ces aides s'élèvent à 614.395 €.

Aménagement et développement durable

Les outils d'évaluation des actions Plan Local de l'Energie et de l'Environnement (PLEE) - Les actions de sensibilisation

Une sensibilisation du public a été menée grâce à l'Espace Info Energie : 40 habitants de Cuges se sont déplacés et ont bénéficié de conseils sur les questions d'isolation. Au niveau de l'Agglo, 800 demandes ont été traitées. 10.300 € d'aides ont été accordés sur le village.

Expérience éco-citoyenne

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a lancé une expérimentation éco-citoyenne intitulée « *Quelle incidence peuvent avoir nos comportements sur nos consommations d'énergie, nos modes de déplacement et notre production de déchets ?* ». Le but de ce projet est de montrer au plus grand nombre qu'en appliquant au quotidien des gestes simples et non contraignants, on peut avoir un impact significatif sur ses différentes consommations.

La première étape a consisté à trouver des foyers représentatifs du panel des habitants du territoire qui soient éco-citoyens « débutants » avec une réelle motivation pour atteindre un mode de vie exemplaire et plus respectueux de l'environnement. Sept foyers se sont portés volontaires en janvier 2008 pour se prêter à l'expérience suite à un appel à candidature lancé par la Communauté d'Agglomération. Cinq d'entre eux sont d'Aubagne et deux sont de Cuges-les-Pins.

Monsieur Di Ciaccio dresse le bilan thématique ci-après :

Le volet Energie

En électricité, toutes les familles ont réalisé des économies annuelles allant de 200 à 2220 kWh (22 à 245 €) pour totaliser une économie de près de 5000 kWh/an. Ceci représente 16 % d'économie sur la facture totale des 6 familles. Au total, ce sont 3,6 tonnes de CO2 évitées soit 25 % de leur rejet. Bien que tous les gestes ne soient pas

applicables à la totalité des personnes du territoire de la Communauté d'Agglo, certains peuvent être adoptés par tous comme : éteindre les veilles ou vérifier l'état de ses réfrigérateurs permettrait d'économiser 17 GWh/an soit la consommation d'électricité spécifique de 4400 foyers ou 10% de la totalité des foyers de l'Agglo.

Le volet Déchets

Dans le cadre de la réduction des déchets à la source, des projets de compostage mutualisé ont été réalisés. D'autres actions ont été mises en œuvre : l'acquisition d'éco-composteur ou la sensibilisation afin de contribuer à la réduction des déchets collectés.

Ce sont 3,7 tonnes de CO2 évitées par le compostage et le tri des déchets. Les consignes de tri ont été adoptées et le compostage également sauf pour une famille en appartement où l'utilisation du lombric composteur n'a pas été approprié. Sur les 6 familles, ce sont plus 1900 kg de déchets triés et compostés soit 55% des déchets des 6 familles.

Le volet Déplacements

Monsieur Di Ciaccio fait remarquer que l'impact sur l'environnement est difficilement évaluable. Des améliorations sont à souligner mais pas de changement quant aux déplacements. Ce sont 10 tonnes de CO2 évitées par l'utilisation des modes de transports alternatifs par les familles au lieu de la voiture. Ce volet est celui qui est le plus difficile à mettre en œuvre mais c'est également les déplacements qui sont les plus émissifs en CO2.

Une formation à l'éco-conduite des agents de l'Agglo sera proposée en 2010 : un Plan de Déplacements d'Administration (PDA) de l'Agglo sera mis en œuvre. Il s'agit de mesures visant à optimiser les déplacements liés au travail en favorisant l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, tels que la marche à pied, le vélo, les transports en commun, le covoiturage, les véhicules propres... Sur les 6 familles, ce sont plus de 4 500 kms réalisés à pied ou en vélo soit 3% des déplacements.

Monsieur Di Ciaccio ajoute ensuite que les consommations énergétiques et en eau des communes sont parfois peu gérées, et peu évaluées au regard du besoin réel. Grâce à l'intervention d'un économiste de flux, proposé par la Communauté d'agglomération, il est possible d'envisager des économies substantielles. Les communes de Saint-Zacharie,

Cuges-les-Pins, La Penne sur Huveaune et la Destrousse ont répondu favorablement pour tester ce nouveau type de mission et bénéficier d'une prestation d'un économiste de flux.

Les transports

2009 restera l'année de mise en place de la gratuité sur le nouveau réseau sans aucune incidence financière pour les habitants de l'agglo puisque cette mesure a été financée par l'augmentation du Versement Transport. La perte de recettes et la mise en service des moyens supplémentaires ont été financées intégralement par l'augmentation des recettes du Versement Transport.

Les premiers résultats de la gratuité représentent une hausse de la fréquentation. Dès le mois de mai, la fréquentation du réseau a enregistré une augmentation de +20%. Lorsqu'on compare la fréquentation du réseau sur la période de gratuité uniquement (entre le 15 mai et le 31 décembre 2009), le réseau a progressé de +63%. Toutes les lignes régulières et les services de Transport à la Demande sont concernés. L'objectif de fréquentation 2009, soit près de 2.200.000 voyages, définis avant la gratuité, a été largement dépassé. La recette habituelle avoisinait les 750.000 euros alors que la part du versement transport représente un gain de 2 millions d'euros, lequel va servir à financer le projet du tramway.

En effet, 2009 a été également l'année du projet de Tramway. Le Plan de Déplacements Urbains pointe la nécessité de mettre en place un transport en commun en site propre sur l'axe Est – Ouest pour faire face à la saturation du centre ville d'Aubagne et de la zone d'activités des Paluds. Aussi, pour préserver le développement du territoire dans une optique de développement durable, avec un nouveau partage entre les modes de transport sur l'espace public, un projet de tramway a été initié en 2008, suite aux élections municipales.

La réouverture de la Voie de Valdonne : l'année 2009 a permis à l'atelier citoyen - constitué le 17 octobre 2008, comprenant plus d'une cinquantaine de personnes - de travailler sur le choix du mode de transport. Après plus de neuf mois de réflexion, l'atelier citoyen a remis au président de l'agglo une analyse comparative sur le mode de transport le plus pertinent pour la Voie de Valdonne. Cette analyse conclut à la pertinence du mode tram-train suivant les critères suivants :

- Ce scénario est plus porteur que le scénario routier tant sur le plan du potentiel de clientèle que du potentiel de dévelop-

pement territorial,

- Il est moins coûteux et plus facile à mettre en œuvre que le scénario de prolongement des TER vers Marseille.

Sur base du choix de ce mode, la communauté d'agglomération a commencé un travail de concertation avec l'ensemble des partenaires du projet : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Syndicat Mixte des Transports, Réseau Ferré de France et la SNCF. Sur la base d'une entente des partenaires sur ce projet, les études de faisabilité techniques pourront être lancées en 2010.

Culture et patrimoine

Aire de foulage

Monsieur Di Ciaccio souligne le travail remarquablement mené par monsieur Bernard Espanet pour la réhabilitation de l'aire de foulage.

Site Web de la commune

Le site Web de la commune fonctionne à nouveau depuis 2009. 78 pages ont été créées, 6 665 pages vues et 1 850 visites en moyenne par mois. Un travail étroit avec l'élu responsable de la communication et la chargée de communication, Ginette Contandin, a été réalisé. Des données de l'ancien site ont été reprises ainsi que son nom de domaine. Monsieur Di Ciaccio souhaite souligner que Ginette Contandin est la seule technicienne de l'Agglo qui gère en autonomie le site ; il la remercie pour son investissement et sa collaboration.

Forêt

Le service Forêt s'est attaché, durant l'année 2009, à la poursuite de la mise en œuvre de sa politique de gestion globale de ses espaces naturels.

Des travaux en forêts communales bénéficiant du régime forestier, subventionnés à hauteur de 50% par le Conseil général des Bouches du Rhône, ont été réalisés comme la réfection d'une deserte de boisement sur 1.680 ml.

Des travaux de mise en sécurité des zones d'accueil du public (ZAPEF) ont été entrepris en 2009 avec le débroussaillage et la mise en place d'une signalétique spécifique et réglementaire :

- ZAPEF du bois de la chapelle St Antoine (2 ha) et ZAPEF de Dausserand (2 ha).

Des travaux ont été réalisés par le Conseil Général 13, plus précisément par les forestiers sapeurs du Conseil Général 13, lesquels ont effectué des travaux de débroussaillage d'équipements de DFCI. Ces travaux émanent du travail partenarial engagé entre les services du Conseil Général 13 et le service Forêt de la communauté.

Parmi les bandes débroussaillées de sécurité sur pistes DFCI et les chemins

d'accès, on compte pour Cuges-les-Pins les pistes suivantes : Piste SB 105 : 6 Ha - Piste SB 107 : 3 Ha - Piste SB 108 : 6 Ha - Piste SB 109 : 7 Ha - Piste SB 110 : 5 Ha - Piste SB 111 : 5 Ha - Piste SB 203 : 4.5 Ha et Piste SB 212 : 18 Ha. Le travail consiste à mettre à distance les arbres, les élaguer et broyer une partie de la végétation au sol afin de réduire la masse végétale en bord de piste.

Au titre de l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) réalisée par la cellule du service Forêt de la communauté d'Agglomération, on compte 18 dossiers pour Cuges et 42 visites et contre visites.

Assainissement

Aucune évolution significative quant au patrimoine de l'Agglo concernant le réseau d'assainissement et la station d'épuration sur l'exercice 2009.

Il est composé de :

- 23 postes de relevage,
- 2 stations d'épuration dont celle de Cuges-les-Pins (3 000 EH).

Pour la Station d'épuration, un renouvellement patrimonial a été effectué : remplacement de la toile filtre à bande pour un montant de 3.000 €, ainsi qu'un renouvellement fonctionnel avec lavages des toiles, roulements, paliers, pour un montant de 10.000 €.

La station d'épuration compte 860 abonnés pour le village, pour un volume de 115.343 m3 facturés.

Qualité de la collecte et du traitement

Le taux de raccordement au réseau d'assainissement est de 46%.

L'auto surveillance de la station d'épuration de Cuges-les-Pins a conduit à réaliser au cours de l'année 2009, 12 bilans 24 heures.

L'analyse des résultats a permis de faire ressortir les éléments suivants :

- 95% du temps, la charge reçue en fréquence cumulée est inférieure à 4.652 EH, soit 155% de la capacité nominale, 95% du temps, le débit arrivant sur la station en fréquence cumulée est inférieur à 387 m3 / jour, soit 65% de la capacité nominale.

Assainissement non collectif

La Communauté d'Agglomération exerce sa compétence sur l'Assainissement Non Collectif (ANC) sur la partie instruction des nouvelles installations, constat et plainte de voisinage lors des dysfonctionnements des systèmes en place.

L'ensemble de ces missions est assuré avec deux répartitions géographiques et deux intervenants qui reprennent la même répartition que l'assainissement collectif, à savoir :